



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général

Direction des Relations et des  
Ressources Humaines

VB/AE

P-002

Dossier suivi par  
Valérie BERTOUX  
Secrétaire Général de l'Académie  
adjointe  
Directrice des Relations et des  
Ressources Humaines

Tél. : 03 22 82 37.18  
Fax. : 03 22 92.82.12  
Mél. :  
ce.rectorat@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex

Amiens, le 17 novembre 2009

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**  
**Chancelier des universités**

à

- Messieurs les Présidents d'Universités
- Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie  
Directeurs des services départementaux de  
l'Education nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la  
Somme
- Madame la Directrice du CRDP
- Monsieur le Directeur du C.R.O.U.S.
- Messieurs les Directeurs des D.R.D.J.S. et D.D.J.S.
- Monsieur le Délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
- Mesdames et Messieurs les IA-IPR
- Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG
- Mesdames et Messieurs les IEN-IO
- Mesdames et Messieurs les IEN du 1<sup>er</sup> degré
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
- Mesdames et Messieurs les Conseillers et conseillers  
techniques
- Mesdames et Messieurs les Coordinateurs de direction
- Mesdames et Messieurs les Chefs de division

**OBJET** : Réseau de prévention, d'aide et de suivi (PAS) des personnes fragilisées.

**Réf.** : Circulaires rectorales n°54 du 30 janvier 2006, n°26 et 27 des 4 février 2008 et n°81 du 28 novembre 2008.

J'ai l'honneur de vous rappeler que le Rectorat de l'académie d'Amiens et la MGEN ont signé depuis le 16 janvier 2006 une convention pour la mise en œuvre d'un réseau académique de prévention, d'aide et de suivi des personnes fragilisées (réseau PAS).

Dans le cadre de cette convention, un espace d'accueil et d'écoute, ouvert à tous les personnels, est implanté dans chacun des départements de l'académie et installé dans les locaux des sections départementales de la MGEN. Un professionnel de l'écoute (ne relevant ni de l'Education nationale, ni de la MGEN) peut alors, sur rendez-vous et en toute confidentialité, les conseiller et les orienter, afin de les aider à rechercher des solutions, pour toutes difficultés d'ordre professionnel, personnel, médical, familial, juridique ou autre.

Pour contacter l'espace d'accueil et d'écoute du réseau PAS, un numéro de téléphone spécifique est réservé :

- MGEN Aisne : 1, rue F. Thuillart à LAON 03 23 27 31 35
- MGEN Oise : 12, A. Paré à BEAUVAIS 03 44 84 98 44
- MGEN Somme : 15, rue de Québec à AMIENS 03 22 46 89 90

.../...

En cette nouvelle année scolaire, j'ai souhaité relancer une campagne de communication sur ce réseau, au moyen de la présente note assortie d'une plaquette informative, que je vous demande de bien vouloir afficher dans votre établissement ou service et porter à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

En outre, chaque agent sera rendu destinataire de ma part d'un exemplaire de ce document d'information, à l'appui d'un prochain bulletin de paye.

Complémentaire des autres dispositifs académiques existants (aide médico-sociale, Allô Azur, postes adaptés de courte ou de longue durée...), le réseau PAS tend à renforcer l'efficacité de la politique académique de prévention et de remédiation des difficultés. Il témoigne également de la volonté commune de l'académie d'Amiens et de la MGEN d'allier leurs efforts pour soutenir les personnels fragilisés et leur apporter des solutions individualisées et adaptées.

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir m'assurer de la poursuite de votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif.



**Anne SANCIER-CHATEAU**

La présente circulaire est publiée sur le site académique : <http://www.ac-amiens.fr/>  
espace « personnels », dossiers : « Dispositifs d'aide et d'accompagnement des  
personnels ».